

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2020-313

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 25 mai 2020 portant délégation de signature au profit du conseiller municipal délégué à la Police Municipale, Monsieur Patrick CREVEL,
VU la demande formulée par l'entreprise EUDES & THOBIE sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation 7 rue Gustave Flaubert à l'occasion de travaux de réfection de terrasse,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 02 septembre au 02 octobre 2020,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par chaussée rétrécie, du 02 septembre au 02 octobre 2020 :

- Rue Gustave Flaubert, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise EUDES & THOBIE.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le premier septembre deux mille vingt.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL
Conseiller municipal délégué à la Police Municipale

